

Mise en œuvre du contrat d'aménagement des études pour les étudiants en situation dérogatoire

Le principe d'égal accès aux études supérieures, est garanti par le code de l'éducation dans son article L111-1 qui indique que :

« l'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances(...) ». Pour assurer ces missions, l'université de Nîmes s'engage à prendre en considération les besoins spécifiques de certain·e·s étudiant·e·s en adaptant leur scolarité afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles et de favoriser la réussite de leurs études.

Les étudiant·e·s ne pouvant se consacrer à temps plein à la poursuite de leurs études peuvent ainsi demander à bénéficier d'un contrat d'aménagement des études leur permettant par exemple :

- D'être prioritaires dans leur choix de groupe de travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de leur emploi du temps.
- D'obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques de la part de leur composante :
 - Dispense d'assiduité pour les CM, TD et TP
 - Accès aux cours en ligne
 - Examens à contrôle terminal à la place de contrôle continu
- D'effectuer une année d'études en 2 ans
- De bénéficier d'un report des examens en cas d'absence justifiée
- De bénéficier de la mise en place de toutes autres dispositions en concertation avec la composante Le contrat d'aménagement des études est applicable à tous les étudiant·e·s de l'université.

Les étudiant·e·s dans les situations suivantes peuvent bénéficier du dispositif :

- Etudiant·e possédant un contrat de travail d'au moins 15h par semaine ou au moins 200h par semestre
- Etudiant·e en situation de handicap (se rapprocher du bureau d'aide à l'autonomie)
- Etudiant·e chargé·e de famille (enfant de moins de 12 ans)
- Etudiante enceinte
- Etudiant·e inscrit·e dans plusieurs cursus
- Etudiant·e engagé·e dans la vie de l'établissement
- Etudiant·e élu·e étudiant, au niveau local, national
- Etudiant·e engagé·e dans la vie associative (projets, bénévoles...)
- Etudiant·e engagé·e dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique
- Etudiant·e artiste de haut niveau
- Etudiant·e sportif·ve de haut niveau
- Etudiant·e volontaire et/ou militaire dans la réserve opérationnelle et/ou civique
- Etudiant·e auto-entrepreneur
- Etudiant·e inscrit·e dans un programme de mobilité internationale
- Tout·e étudiant·e jugé·e éligible par le·la responsable de filière d'études

Procédure à suivre

Si la demande concerne uniquement un changement de groupe, veuillez compléter seulement le formulaire S1 accompagné des justificatifs indiqués. Votre demande sera traitée par votre gestionnaire de filière.

Pour les autres demandes, la décision finale est prise par le vice-président en charge de la vie étudiante, après accord du/de la responsable de formation, et se formalise par la signature d'un contrat d'aménagement d'études fixant les modalités proposées.

- ✓ 1^{ère} étape : compléter le formulaire ci-dessous ainsi que le contrat d'aménagement d'études
- ✓ 2^{ème} étape : envoyer le tout par courriel à la gestionnaire de filière au plus tard le :
 - 25 septembre pour le 1^{er} semestre
 - 29 janvier pour le 2nd semestre
 - Ou dans un délai de 15 jours suivant un changement intervenu au cours de l'année universitaire
- ✓ 3^{ème} étape : la réponse est notifiée à l'étudiant·e.

Si le contrat est accepté, il est signé par le responsable de la formation, par le vice-président en charge de la vie étudiante ainsi que par l'étudiant·e.

Si la demande d'aménagement d'études est refusée, cette décision est notifiée à l'étudiant·e par écrit.

Pour plus d'informations, contacter le bureau de la scolarité.

I. Identité et Coursus :

Nom:
Prénom:
Numéro d'étudiant·e :
Intitulé de la formation préparée :
E- mail :
Numéro de téléphone :

II. Atteste être dans l'une des situations dérogatoires et souhaite bénéficier d'un aménagement d'études au titre de (cochez la case correspondant à votre situation) :

mes responsabilités particulières dans la vie universitaire, étudiante ou associative à l'université de Nîmes - précisez lesquelles):

.....
.....
.....

mon engagement citoyen et/ou solidaire par une prise importante de responsabilité au sein d'une association extérieure à l'université - (précisez la structure dans laquelle vous êtes engagé·e et la nature de vos missions, joignez à cette demande une attestation de l'organisme):

.....
.....
.....

ma mission dans le cadre d'un service civique, un volontariat militaire ou une activité militaire dans la réserve opérationnelle, une activité de sapeur-pompier volontaire - (précisez l'organisme d'accueil et la période de la mission, joignez à cette demande une attestation de l'organisme):

.....
.....
.....

étudiant·e en situation de handicap

Prendre contact avec la cellule handicap après avoir complété le formulaire A4. (téléchargeable sur le site internet de l'université) pour être informé·e des démarches spécifiques à suivre. (handicap@unimes.fr) (tél 04 66 36 45 81)

Les propositions d'aménagements d'études seront étudiées par le pôle Handicap en concertation avec les équipes pédagogiques.

étudiant·e ayant une situation personnelle particulière (joindre un justificatif selon le cas) :

- grossesse : certificat médical,
- chargé·e de famille : livret de famille
- activité salariée : copie du contrat de travail et attestation de votre employeur mentionnant les jours et horaires travaillés

étudiant·e artiste ou sportif·ve de haut niveau :

Les sportif·ve·s de haut niveau devront prendre contact avec le SUAPS (suaps @unimes.fr - 04 66 36 45 25)

Les artistes devront prendre contact avec le service culture (culture@unimes.fr)

étudiant·e inscrit·e dans plusieurs cursus, étudiant·e inscrit dans le cadre d'un programme de mobilité internationale :

Joignez à cette demande un certificat de scolarité.

III. Sollicitez les aménagements suivants (si les modalités de la formation le permettent)

Cochez la ou les cases correspondant à votre demande

Possibilité d'intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD et TP pour des raisons liées à un évènement associatif

Possibilité d'absence ponctuelle aux enseignements dûment justifiée en lien avec l'engagement cité ci-dessus

Dispense d'assiduité aux enseignements

Dispense de contrôle continu (contrôle terminal ou évaluation unique lors de la session de rattrapage, comme seule modalité de contrôle de connaissances)

Possibilité d'acquisition de points de bonification (formulaire spécifique à remplir ultérieurement)

Demande de valorisation des compétences acquises sous la forme d'une mention dans le supplément au diplôme ou d'un label engagement dès qu'ils seront mis en œuvre à l'université de Nîmes.

IMPORTANT : Il vous appartient de prendre contact avec votre secrétariat pédagogique pour connaître vos dates d'évaluations, d'examens ou tout autre sujet concernant votre parcours de formation.

Je certifie l'exactitude de toutes les informations portées sur ce document.

Le :



Contrat d'aménagement d'études

Ce contrat est établi après avis du responsable de la formation,
Entre les soussignés,

L'Université de Nîmes, dont le siège est situé rue du Dr Georges Salan - CS13019 - 30021 NÎMES Cedex 01, représentée par son Président

Et

Madame/Monsieur

Né(e) le :

Courriel :

Inscrit(e) en (formation suivie) :

Numéro d'étudiant :

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet du contrat d'aménagement

Mme/M :

a obtenu un aménagement d'études pour l'année universitaire 2020-2021 au titre de :

- Ses responsabilités particulières dans la vie universitaire, étudiante ou associative à l'Université
- Son engagement citoyen et/ou solidaire par une prise importante de responsabilité au sein d'une association extérieure à l'université
- Sa mission dans le cadre d'un service civique, un volontariat militaire ou une activité militaire dans la réserve opérationnelle, une activité de sapeur-pompier volontaire
- Sa situation médicale (handicap)
- Sa situation personnelle (grossesse, charge de famille, activité salariée)
- Son haut niveau de compétences artistiques ou sportives de haut niveau
- Son inscription dans plusieurs cursus

Article 2 :

Mme/M :

a obtenu pour l'année universitaire 2020-2021 les aménagements suivants :

- Possibilité d'intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD et TP pour des raisons liées à un évènement associatif
- Possibilité d'absence ponctuelle aux enseignements dûment justifiée en lien avec l'engagement cité ci- dessus
- Dispense d'assiduité aux enseignements
- Dispense de contrôle continu (contrôle terminal ou évaluation unique lors de la session de rattrapage, comme seule modalité de contrôle de connaissances)

